

REPUBLIQUE DU SENEGAL



Un Peuple-Un But-Une Foi

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR

INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DE L'EDUCATION

POPULAIRE ET DU SPORT



*Département Administration, Contrôle et Gestion des Activités
Sportives et Socio-éducatives.*

MONOGRAPHIE POUR L'OBTENTION DU CERTIFICAT D'APTITUDE AUX
FONCTIONS D'INSPECTEUR DE L'EDUCATION POPULAIRE, DE LA
JEUNESSE ET DES SPORTS

**LA PROBLEMATIQUE DE L'INSERTION SOCIO-
ECONOMIQUE DE LA JEUNESSE DESCOLARISEE AU
GABON : LE CAS DU MINISTRE DE LA JEUNESSE ET
DES SPORTS.**

Présentée par :

Emmanuel MVE MBA

Sous la direction de :

Monsieur CAMARA

Professeur de droit constitutionnel

17^{ème} promotion: 2008-2010

SOMMAIRE

Dédicaces.....	2
Remerciements.....	3
Glossaire des Sigles et Abréviations	5
Introduction	6
PREMIERE PARTIE : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE	8
<u>Chapitre premier</u> : Cadre théorique.....	9
Section1 : justification du choix du thème	9
Section 2 : Nature de l'étude	10
Section 3 : Recension des écrits	11
Section 4: Synthèse des écrits.....	12
<u>Chapitre deuxième</u> : Cadre méthodologique	13
Section 1 : Cadre de l'étude	13
Section 2 : Délimitation du champ d'étude	14
Section 3 : Techniques d'investigation.....	14
Section 4 : Difficultés rencontrées	15
DEUXIEME PARTIE : CADRE CONCEPTUEL ET CONTEXTUEL.....	16
<u>Chapitre Premier:</u> Cadre conceptuel	17
Section 1 : Définition des concepts.....	17
<u>Chapitre deuxième</u> : Cadre contextuel	19
Section1 : Présentation générale du Gabon.....	19
Section 2 : Etat des lieux du Système éducatif Gabonais.....	20
Section 3 : Analyse de la situation d'insertion socio-économique des jeunes par le ministère de la jeunesse et des sports.....	24
Section 4 : Problématique de l'insertion socio-économique de la jeunesse déscolarisée au Gabon	28
<u>Chapitre troisième</u> : Suggestions	36
Conclusion.....	38
Bibliographie	41
Glossaire des titres et abréviations.....	43
Annexes	45

DEDICACES

Cette monographie qui consacre la fin de notre formation d'inspecteur de l'éducation populaire, de la jeunesse et des sports est dédiée d'une part, à des personnalités qui nous ont été d'un grand soutien, d'autre part, à nos parents, amis, camarades et compagnons qui nous ont toujours encouragé et qui sont d'une amabilité exemplaire.

Je dédie ce travail particulièrement à :

Feu mon père MBA MVE, ravi à notre affection en 1998. Un père qui a su créer les conditions nécessaires et favorables d'épanouissement et de réussite pour ses enfants à qui, je rends un hommage mérité et prie l'Eternel, pour le repos de son âme.

Ma mère feu Alene Assoumou Marie, à qui je dois tout dans la vie, en témoignage de ma reconnaissance et de ma gratitude, paix en son âme.

A ma très chère épouse MVE MBA Didace née Meye M'Abessolo pour ton courage, ta patience, ton dévouement et ta peine à assumer le rôle de chef de famille pendant mes deux années d'absence, pour l'obtention du grade d'inspecteur de l'éducation populaire, de la jeunesse et des sports. Que ceci, puisse guider tes pas pour la réussite de ta carrière.

A MVE MBA Auriel junior, que mon parcours scolaire et universitaire puisse t'inciter à la persévérance au travail.

REMERCIEMENTS

Cette formation d'inspecteur d'éducation populaire, de la jeunesse et des sports n'aurait pu être possible sans l'assistance de quelques personnalités que nous tenons particulièrement à remercier.

Il s'agit de :

- Messieurs les premiers ministres Jean Eyéghé Ndong et Paul Biyoghé Mba, pour leur soutien et sages conseils qu'ils nous ont prodigués avant et pendant cette formation au Sénégal.
- Les vice-présidents du Conseil économique et social du Gabon, Martin Allini et Célestin Edou Ovono pour leur soutien indéfectible.
- Mes camarades du congrès des agents publics, parapublics et privés de l'Etat (CAPPE) et l'union syndicale des enseignants du Gabon (USEG), pour s'être mis au service de nos deux organisations syndicales avec courage, dynamisme et fidélité. Votre apport a été incommensurable et incontournable. Vous méritez reconnaissance.
- Du professeur Assane Fall, Directeur de l'INSEPS.
- Monsieur Sow chef de département AGCASE
- Monsieur Amadou Ibrahima Dia, responsable de la promotion
- Monsieur Camara notre directeur des travaux de cette monographie, a bien voulu accepter de diriger ces travaux de recherches et qui s'est montré disponible et patient à notre égard.
- Monsieur Ousmane Sané, directeur des études à l'INSEPS
- Madame Marie chef de la scolarité à l'INSEPS, pour son soutien et ses sages conseils.

- Tous les formateurs de la 17ème promotion des inspecteurs et tout le personnel de l'administration de l'INSEPS de Dakar, pour leur sérieux dans le travail. Vous méritez reconnaissance.

- Enfin que tous ceux qui de près ou de loin nous ont apporté leur soutien moral et matériel veuillent trouver ici, l'expression de notre reconnaissance et profonde gratitude.

GLOSSAIRE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

G.S : Groupe Scolaire

C.E.S : Conseil Economique et Social

A.N.E.J : Agence Nationale pour l'Emploi des Jeunes

F.N.P.J : Fonds National de Promotion de Jeunes

P.M.E : Petite et Moyenne Entreprise

P.M.I : Petite et Moyenne Industrie

U.C.A.D : Université Cheikh Anta Diop de DAKAR

CONFESJES : Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des Pays ayant le Français en Partage

A.G.R : Activité Génératrice de Revenu

PNUD : Programme des Nations Unis pour le Développement

INSEPS: Institut National Supérieur d'Education Populaire et des Sports

I.D.H : Indice de Développement Humain

O.N.E : Office National de l'Emploi

UNESCO: Organisation des Nations Unis pour la Science et la Culture

PIB : Produit Intérieur Brut

M.E.N : Ministère de l'Education Nationale

P.R : Président de la République

M.S.P : Ministère de la Santé Publique

P.M : Premier Ministre

MCEILPEI : Ministère de la culture, de l'Instruction Civique

F.N.F.P : Fonds National de la Formation Professionnelle

ANFPP : Agence National de Formation Professionnelle

F.I.R : Fonds d'aide à l'insertion et réinsertion professionnelle

M.J.S.L : Ministère de la Jeunesse, des Sports et des loisirs

P.I.D : Provision pour l'Investissement diversifiée

D.G.E.P Direction générale des enseignements et de la pédagogie

DOEC Direction de l'office des examens et concours

INTRODUCTION GENERALE

La loi d'orientation du développement économique et social du Gabon dispose que "Le développement humain constitue la finalité de toute stratégie de développement, et le relèvement du niveau d'éducation, de formation et d'insertion constitue l'une des problématiques de la stratégie de développement humain et de lutte contre la "pauvreté". En effet, l'amélioration des performances du système global d'éducation, formation et insertion constitue indéniablement l'un des enjeux majeurs de développement de la jeunesse au Gabon.

Si le Gabon, notre pays à l'horizon 2025, doit devenir un modèle de développement économique, gage du bien être des populations, il est nécessaire de mobiliser d'importants moyens pour la restructuration de son système d'éducation tenant compte du concept insertion socio-économique de la jeunesse.

Cette restructuration, passe par : la généralisation du niveau pré-primaire, la mise en place de cycles plus courts au primaire (GS – CP ; CE1 – CE2 ; CM1 – CM2) par l'approche par les compétences de base, la création des nouvelles filières et d'écoles pratiques d'insertion et de développement dans l'enseignement Technique et professionnel, avec des passerelles vers le baccalauréat et une politique universitaire cohérente.

L'objectif visé est de jeter les bases d'un système éducatif capable de répondre aux exigences d'une économie moderne, génératrice de croissance et de développement durable. A l'heure de la mondialisation, ces exigences supposent : l'amélioration de la qualité du système d'éducation permanente en vue d'une bonne insertion de la jeunesse, la maîtrise des langues (français et anglais), des technologies de l'information et de la communication, la généralisation des formations scientifiques et technologiques dès le cycle primaire.

La présente étude constitue, dans cette perspective, une contribution pour les politiques et programmes de développement du gouvernement gabonais en matière d'éducation, formation et insertion socio-économique des jeunes, au cours des prochaines années.

La faiblesse et les disparités d'accès à l'éducation sont notables dans le pré-primaire et le secondaire, car le poids trop élevé des dépenses d'éducation dans les revenus des ménages (23%), empêche la majorité des familles de s'occuper de la scolarité de leurs enfants.

Cette faiblesse s'explique aussi, par l'attitude des collectivités locales qui sont loin de contribuer aux dépenses d'éducation, conformément à la législation en vigueur. En effet, selon la loi n°12/67 du 16 juin 1967, les collectivités locales sont tenues de participer au financement de l'enseignement primaire à concurrence de 10% de leur budget. Mais cette contribution ne présente en moyenne que 2,7% de leur budget global au cours des trois dernières années soit, (5,1% pour les départements et 1,8% pour les communes).¹

Tout cela se traduit par un faible niveau d'éducation et une inadéquation formation/emploi qui font du système éducatif gabonais, un redoutable « piège à pauvreté », condamnant souvent à des emplois moins bien rémunérés et au chômage.

Ainsi, nous aborderons tout au long de ce travail, l'Etat des lieux du système éducatif Gabonais, puis nous ferons une analyse de la problématique de l'insertion socio-économique de la jeunesse déscolarisée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports du Gabon, enfin ; nous procéderons à quelques suggestions.

¹ Ada et JB Rasera (2001), Etude des coûts unitaires de l'éducation au Gabon.

**PREMIERE PARTIE :
CADRES THEORIQUE
ET METHODOLOGIQUE**

CHAPITRE PREMIER : CADRE THEORIQUE

SECTION 1 : JUSTIFICATION DU CHOIX DU THEME

La jeunesse, constitue aujourd'hui, une grande préoccupation pour les Etats Africains en général car, ne dit on pas qu'elle constitue l'avenir, l'avant garde et/ou l'un des piliers clé du développement de nos pays ; considérant que l'Afrique reste aujourd'hui, le continent le plus jeune du monde car, 70% de sa population est jeune et vit en milieu urbain, dont 40% sont victime du problème de déscolarisation, accompagné du chômage².

En effet, la jeunesse est considérée de nos jours, comme un des acteurs économique, social et culturel pour nos gouvernements africains en général et le GABON en particulier. C'est pourquoi, il mérite à l'endroit de nos gouvernements, une attention toute particulière non seulement pour son éducation et sa formation, mais aussi et surtout, pour son encadrement pouvant conduire à son insertion dans la vie active, visant de facto, un développement global au sein de la société.

Selon les statistiques faites par le conseil économique et social du Gabon en 2009, la jeunesse constitue sur le plan national 65% de la population gabonaise par ailleurs, celle dite déscolarisée sans emploi représente 37%.

Cette jeunesse constitue à ce jour, un problème réel et concret pour l'Etat Gabonais en termes de formation et d'insertion.

La vision actuelle du Gabon qui définit la jeunesse en tant que catégorie sociale apparaît de nos jours, comme une donnée structurante majeure, tant du point de vue de son poids démographique que son dynamisme, dans toutes les sphères de la vie sociale, économique et politique.

Aujourd'hui au Gabon, les jeunes sont confrontés à des situations complexes, multidimensionnelles, qui ont entraînés les bouleversements des critères d'appréciations de leur place, de leur rôle et de leur évolution relativement à la dynamique sociale et aux dispositifs de réponses mises en place par l'Etat Gabonais.

² Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous, 5-9 Mars 1990 Jomtien, Thaïlande page7

Cette vision du Gabon permet d'envisager l'éducation et la formation des hommes et des femmes capables de travailler efficacement à la construction du pays et porte un intérêt particulier aux problèmes économique, social et culturel, afin d'envisager à terme, leur insertion pour un développement du Gabon. C'est, animé par le souci de voir cette jeunesse déscolarisée sans emploi et marginalisée trouver un cadre propice d'encadrement et d'orientation à travers une insertion socio-économique et sociale réelle et efficace qu'il nous a paru opportun de poser la question de recherche suivante

- « Comment créer au sein du ministère de la jeunesse et des sports, des structures de formation et d'encadrement en vue d'une insertion socio-économique des jeunes déscolarisés au Gabon ? »

SECTION 2 : NATURE DE L'ETUDE

La présente étude est de type exploratoire et descriptif. Il s'agit pour l'inspecteur d'éducation populaire, de la jeunesse et des sports, d'identifier sur les 37% de la jeunesse dite déscolarisée sans emploi, les causes réelles de cette insuffisance gouvernementale. Ainsi, cette étude a été centrée sur quatre (04) principaux points qui sont:

1/ Sensibiliser les autorités gouvernementales sur l'importance et la nécessité d'encadrement de la jeunesse déscolarisée sans emploi au Gabon, à travers des stratégies d'insertion socio-économique mises en place par le ministère de la jeunesse et des sports ;

2/ Proposer au gouvernement de la république en collaboration avec l'institution constitutionnelle du conseil économique et social du Gabon, la création des structures d'encadrement des jeunes telles que : foyers des jeunes, centres de formation et d'insertion des jeunes, auberges de jeunesse ;

3/ Identifier les différentes activités à mener au sein de ces structures, afin de contribuer à la maîtrise du phénomène du chômage des jeunes en milieux rural et urbain ;

4/ Enfin, proposer un mode et des stratégies de financement de ces activités.

SECTION 3 : RECENSION DES ECRITS

Le sociologue Français BOURDIEU P (1984) : Dans sa réflexion sur l'insertion sociale et économique, insiste sur la qualité de la formation. Pour lui, une formation initiale de bonne qualité, permet un accès plus facile à l'emploi.

Elle permet d'avoir un travail qui est indispensable pour acquérir des statuts et des rôles sociaux pour se situer par rapport à soi et aux autres. Fondé son identité, être assuré de qui on est et de sa valeur.

Pour Jean Marie M (1992) dans son analyse sur l'insertion sociale, il affirme que la formation professionnelle est une issue qui à l'avantage d'offrir aux jeunes une réelle insertion sociale et de préserver des réseaux de solidarité, de jouer le rôle d'amortisseur de crise. L'auteur conclut que la formation à besoin des investissements, pour l'aider à se poursuivre. Il insiste également sur les relations et les interactions entre l'apprenant et le formateur qui conditionnent un bon apprentissage.

Tandis que BALLONDE G (1979) selon lui, l'une des causes déterminantes d'échec des systèmes classiques de formation (qu'il s'agisse de l'école ou des centres de formation professionnelle), c'est qu'ils coupent le jeune en formation de son milieu d'origine et on entend constamment parler de la nécessité d'une réinsertion. Après l'analyse de cette situation, l'auteur propose de revoir le processus de la formation ; de changer les méthodes de formation pour qu'elles soient en harmonie avec le milieu.

Par contre, Lucien C (1992) dans "Jeune - ville – emploi", actes de colloques : La formation professionnelle, est plus éloigné du système scolaire, c'est une réponse alternative à la scolarisation et un complément à l'exclusion scolaire, une réponse pour un plus grand nombre d'être directement lié à l'emploi, de conserver les solidarités sociales, familiales et d'être un amortisseur de la crise ; cependant, l'auteur ajoute qu'il faut s'intéresser davantage à la formation professionnelle, revoir notre positionnement.

SECTION 4 : SYNTHÈSE DES ÉCRITS

Au terme de l'exploitation et analyse des documents relatifs à notre recension des écrits, il en ressort que tous nos auteurs sont unanimes sur le fait qu'une bonne formation professionnelle initiale est une porte ouverte pour plusieurs jeunes d'être directement liés à l'insertion et à l'emploi.

Pour le sociologue Français BOURDIEU P. : « elle permet d'avoir un travail qui est indispensable pour acquérir des statuts et des rôles sociaux afin de se situer par rapport à soi et aux autres, fonder son identité, être assuré de qui on est et de sa valeur ».

Selon certains auteurs, pour garantir l'efficacité de la formation professionnelle: « le programme de la formation doit être conçu selon un diagnostic bien précis du contenu de la formation, des méthodes d'enseignement et les moyens de la formation doivent être adaptés les uns et autres ».

En outre, pour d'autres auteurs, les relations et interactions entre l'apprenant et le formateur conditionnent un bon apprentissage. En nous inspirant de cette théorie il est judicieux pour nous inspecteur d'éducation populaire, de la jeunesse et des sports, de conclure, qu'une bonne formation initiale dans le domaine de l'entrepreneuriat jeunesse en vue d'une insertion socio-économique (la restauration, l'agriculture, la pisciculture etc.) peut donner aux jeunes intéressés une réelle chance d'accéder à un emploi ou auto emploi dans leur propre terroirs. Il est aussi aisé d'affirmer que un investissement conséquent, peut permettre aux jeunes de démarrer leurs activités, afin d'être des véritables acteurs du développement et de trouver leur statut et leur rôle au sein de la société.

CHAPITRE DEUXIEME : CADRE METHODOLOGIQUE

SECTION 1 : CADRE DE L'ETUDE

Le ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs ainsi que le Conseil économique et social du Gabon ont servi de cadre pour notre étude.

Ce département ministériel a été mis en place par l'état Gabonais pour la prise en charge des problèmes de la jeunesse selon le décret N° 00602/PR/MJSCA/ du 19 juillet 1969.

Le ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs à travers les directions générales de la jeunesse et des activités socio-éducatives ainsi que celle de la vie associative nous ont permis de réaliser ce travail.

Ce ministère est donc chargé de :

- Concevoir et appliquer la politique du gouvernement en matière de jeunesse, de sport et des loisirs que ce soit dans le milieu scolaire ou universitaire.
- Gérer le département de la jeunesse et des sports en contrôlant toute organisation publique ou privée qui pratique une activité de jeunesse et de sport sur le territoire national.
- Assurer la promotion sociale et économique des jeunes et leur regroupement en leur apportant son soutien et en veillant au développement des activités socio-éducatives et de loisirs.

S'agissant du Conseil économique et social de la république Gabonaise deuxième cadre de notre recherche, il est à noter que conformément aux articles 103,105, et 106 de la constitution de la république Gabonaise, le Conseil économique et social a compétence sur tous les aspects de développement économique, social et culturel. Il est chargé de donner son avis sur les questions à caractère économique, social et culturel portées à son attention par le président de la république, le gouvernement et toute autre institution publique.

Il peut également procéder à l'analyse de tout problème de développement économique et social. C'est le cas de la commission des affaires sociales et culturelles qui s'occupe des problèmes d'éducation des jeunes. Il soumet ses conclusions au président de la république, au gouvernement, et aux présidents des chambres du parlement.

A cet effet, les revendications, manquements et insuffisances d'ordre social constatés et exprimés dans divers secteurs d'activités par les agents du public, du parapublic et du privé, attirent l'attention du conseil économique et social.

SECTION 2 : DELIMITATION DU CHAMP DE L'ETUDE

La jeunesse, en tant que catégorie sociale, constitue de nos jours, une donnée structurante majeure, tant du point de vue de son poids démographique que de son dynamisme dans toutes les sphères de la vie sociale, économique et politique. Ainsi, les problèmes d'éducation, de formation et d'insertion des jeunes déscolarisés concernant plusieurs secteurs d'activités ou départements ministériels au Gabon ; nous avons limités notre recherche au ministère de la jeunesse et des sports, le conseil économique et social du Gabon et dans la ville de Libreville, capitale politique de la République gabonaise qui constitue l'échantillon le plus représentatif en terme de regroupement des jeunes au Gabon.

SECTION 3 : TECHNIQUES D'INVESTIGATION

Pour pouvoir recueillir les informations nécessaires à l'élaboration de ce travail, nous avons eu recours aux outils traditionnels d'investigations. Ils sont certes nombreux et les conditions et les circonstances nous ont conduit à orienter notre préférence sur l'observation, la consultation documentaire et les entretiens effectués avec quelques agents du ministère de la jeunesse et des sports.

SECTION 4 : DIFFICULTES RENCONTREES

L'élaboration de ce travail ne s'est pas faite sans contraintes. Il nous a été difficile d'obtenir les informations auprès du personnel. Les principaux dirigeants préférant décliner leurs responsabilités compte tenu de la sensibilité du thème, selon certains responsables du ministère de la jeunesse et des sports. Seuls quelques agents d'exécution et secrétaires ont répondu à nos questions avec les limites que l'on peut aisément remarquer. Il nous a été fourni néanmoins des documents qui ont conduit à l'exploitation des données en vue de la rédaction de cette monographie.

DEUXIEME PARTIE :
CADRES CONCEPTUEL ET CONTEXTUEL

CHAPITRE PREMIER : CADRE CONCEPTUEL

SECTION 1 : DEFINITION DES CONCEPTS

Emile DURKHEIM sociologue Français (1963) indique que « La première démarche du chercheur doit être la définition des choses dont il traite, afin que l'on sache et qu'il sache de quoi il est question ».

En référence à cet argumentaire, une compréhension de certains concepts clés, permettra d'avantage d'éclairer notre réflexion et de donner un contenu opérationnel à ces concepts.

Insertion socio-économique

La notion insertion, est définie par le dictionnaire Larousse « comme un terme désignant l'action de faire partie d'un ensemble, de s'introduire dans une structure sociale ».

Aussi, selon le même dictionnaire, c'est s'adapter à une communauté, se placer parmi d'autres.

Le dictionnaire Universel définit l'insertion comme « Une intégration (personnes) dans un nouveau milieu social ».

Quant à l'insertion socio-économique, il s'agit d'un processus d'intégration d'un individu, dans une structure sociale de production. Selon notre étude, l'insertion socio-économique en termes de processus est un renforcement des capacités des jeunes à la réalisation permanente des activités génératrices de revenus ou à l'auto emploi.

Jeunesse/Jeunes

Le dictionnaire universel définit la jeunesse comme : « une partie de la vie comprise entre l'enfance et l'âge adulte ».

Selon l'UNESCO, la jeunesse est : « la période située entre l'enfance et la vie adulte. Elle est une entité plurielle dont les sous ensemble sont déterminés par des occupations et des préoccupations spécifiques ».

Pour la CONFEJES, c'est « une catégorie sociale dont le fonctionnement est indissociable des mécanismes qui régissent la société.

Ainsi, l'adolescence constitue la première jeunesse.

En ce qui concerne le dictionnaire Petit Robert « le jeunesse est un temps de vie entre l'enfance et la maturité. La période de la naissance au développement complet de l'organisme ».

Cependant, on retient en substance que le concept peut prendre d'autres contours en fonction des réalités et qu'en conséquence, est également considéré comme jeune « tout individu non atteint par la limite d'âge évidente qui se considère comme jeunes et que la société accepte comme tel (notes de cours de Monsieur Oumar Daouda SOGNANE).

CHAPITRE DEUXIEME : CADRE CONTEXTUEL

SECTION 1 : PRESENTATION GENERALE DU GABON

Le Gabon est un pays d'Afrique Centrale de 267 667 Km², avec une population estimée selon le recensement 2003 à 1 520 911 habitants⁵. Situé au cœur du bassin du Congo, il est ouvert à de nombreux autres pays limitrophes dont le Congo, le Cameroun, la Guinée Equatoriale et la Principauté de Sao Tomé.

Avec un produit intérieur brut par habitant (PIB/hab.) dépassant largement les 3000 \$, il est classé parmi les pays les plus riches d'Afrique. Cette richesse est essentiellement liée à l'exploitation des ressources naturelles du sol et du sous sol dont les plus importantes sont le pétrole, le manganèse et la forêt, avec une prédominance pour le pétrole dont l'économie est fortement dépendante (plus de 34% du PIB total et 60% des recettes de l'Etat sur la période 1996-1999)^{6 3}.

Par ailleurs, son accès direct à la mer et la présence de nombreux cours d'eau, le pays possède également d'énormes potentialités dans le domaine du tourisme (avec son littoral et ses réserves naturelles), de la pêche et de la pisciculture, et son sol est propice à l'agriculture.

Cette situation géographique privilégiée lui donne une vocation maritime pour le développement des activités portuaires, activités qui sont à coupler avec les autres modes de transport existantes que sont le chemin de fer qui traverse le pays de part en part, le transport aérien avec des liaisons internes desservant tout le pays et trois aéroports internationaux, et un réseau routier dense bien que nécessitant des améliorations.

³ Données du Ministère de la planification du Gabon recensement de la population de 2003. Tableaux de bord de l'économie gabonaise des années 1996 à 1999.

Toutefois, en dépit de toutes ces potentialités, le Gabon projette une image de pauvreté qui se traduit par de faibles indicateurs sociaux, son Indice de Développement Humain (I.D.H), estimé à 0,648, le classant au 122e rang sur 177 pays en 2002, ce qui le situe au niveau de nombreux pays en développement moins nantis. En 1994, il était estimé que 25% de la population vivait en dessous du seuil de pauvreté absolue et plus de 60% dans la pauvreté relative. Le revenu moyen était globalement, 43% de la population vivant avec un revenu au tour de 100.000fcfa par mois, et 21% avec un revenu mensuel compris entre 10.000fcfa et 50.000fcfa. Cette précarité sociale s'explique en partie par le faible niveau d'emploi. En effet, en 2004, selon la dernière enquête de perception de la pauvreté ; 37% de la population était sans activité dont 42% des chômeurs âgés de moins de 25 ans⁴.

SECTION 2 : ETAT DES LIEUX DU SYSTEME EDUCATIF GABONAIS

2-1 Sur l'éducation de base et l'enseignement général

Au plan juridique, l'organisation générale et le fonctionnement sont régis par les textes suivants:

La loi 16/66 du 9 août 1966, portant organisation générale de l'enseignement en République du Gabon ;

La loi n°20/92 du 8 mars 1993, fixant les statuts particuliers des fonctionnaires du secteur Education ;

Le décret, n° 877/PR/MEN du 8 octobre 2004, portant création et organisation du conseil national de l'enseignement primaire et secondaire ;

Le décret, n° 746 /PR/MSP du 3 octobre 2002 réglementant la pratique de la santé des enfants en âge scolaire ;

L'arrêté n° 2089/P M/MFPEPF du 19 novembre 2004, portant création et fonctionnement des haltes garderies ;

⁴ Conseil économique et social du Gabon, session de Février 2007

L'arrêté n°1 /MCEILPLEI du 3 juin 2005 instituant le comité d'élaboration du programme de promotion de l'éthique et de l'éducation citoyenne en milieu scolaire;

Au plan des infrastructures, on dénombre sur l'ensemble du territoire national, 422 salles de classes de pré-primaire, 5792 salles de classes de primaire et 115 établissements secondaires;

Au plan des personnels, on dénombre 7820 enseignants du premier degré, 4625 du second degré général et à peine 77 instructeurs et conseillers de jeunesse et des activités socio-éducatives;

Au plan budgétaire, les montants consacrés au secteur de l'éducation de 2005 à 2009 sont de 609.604.444.000 FCFA au titre du fonctionnement et de 86.597.000.000 FCFA au titre de l'investissement⁵.

Par ailleurs, aucune subvention pour l'insertion de la jeunesse déscolarisée. Ce qui repose le problème des objectifs, du fonctionnement et gestion du fond national d'aide au développement du sport au Gabon.

2-2 Sur la formation professionnelle et l'enseignement technique :

Au plan juridique, la formation professionnelle et l'enseignement technique sont régis par les textes suivants :

La loi 16/66 du 9 aout 1966, portant organisation de l'enseignement en République du Gabon ;

La loi n° 08/2001 du 12 décembre 2001 portant orientation générale de la formation professionnelle;

La loi n° 09/2001 du 12 décembre 2001 portant création du Fonds National de Formation Professionnelle (FNFP) ;

La loi n° 15/2001 du 12 décembre 2001, fixant les principes fondamentaux du service public de l'enseignement et de la formation professionnelle ;

⁵ Annexe explicative à la Loi de Finance de l'année 2009, page 422.

L'ordonnance n° 48/77/PR du 28 septembre 1977 modifiant l'ordonnance n° 08/73 du 27 janvier 1973, portant création de l'Agence Nationale de Formation et de Perfectionnement Professionnelle (ANFPP) ;

Au plan des infrastructures, la formation professionnelle et l'enseignement technique regroupe sur l'ensemble du territoire national :

3 Lycées Techniques ;

8 Lycées Professionnels ;

1 Ecole Nationale de Commerce ;

9 Centres de Formation et de Perfectionnement Professionnel (CFPP).

Au plan des programmes, la formation est caractérisée par deux voies l'une professionnelle (formation qualifiante ou diplômante pour une ouverture vers la vie active), l'autre, technologique (une formation diplômante avec une opportunité de poursuivre des études supérieures).

Il existe également des structures de formation professionnelle gérées par d'autres départements ministériels et des établissements privés de formation professionnelle.

Au plan budgétaire, les montants consacrés à la formation professionnelle et à l'enseignement technique de 2006 à 2009 en termes d'investissement sont de 16.950.000.000 FCFA⁶.

2-3 Sur l'insertion socio-économique et l'emploi

Au plan juridique, les différents textes qui régissent le fonctionnement de ce secteur d'activité sont les suivants :

La loi n° 03/94 du 21 novembre 1994 modifiée par la loi 12/2000 du 12 octobre 2000 portant code du travail en République Gabonaise.

⁶ Annexe explicative à la Loi de Finance de l'année 2009, page 540.

La loi n° 001/2005 du 4 février 2005 portant nouveau statut de la fonction publique ;
Ordonnance n° 09/93 du 1er octobre 1993 portant création du Fonds d'Aide à l'Insertion et Réinsertion Professionnel (FIR);

Ordonnance n° 08/93 du 1er octobre 1993 portant création de l'Office National de l'Emploi (ONE) ;

Ordonnance n° 16/70 du 11 mars 1970 portant obligation aux entreprises de posséder un service de formation professionnelle et de promotion sociale.

SECTION 3 : ANALYSE DE LA SITUATION DE L'INSERTION SOCIO-ECONOMIQUE DES JEUNES PAR LE MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS.

L'analyse sur la problématique de l'insertion de la jeunesse déscolarisée par le ministère de la jeunesse et des sports à travers le système éducatif national, fait ressortir de nombreux aspects sur le fonctionnement de ce système et de ses liens avec le marché de l'emploi.

Le système éducatif gabonais à travers ses filières d'éducation, de formation et d'insertion de la jeunesse qu'il propose, n'est plus tout à fait en phase des réalités actuelles, au regard des changements de l'environnement socio-économique, de l'environnement scientifique et technologique. Il se révèle inefficace et inadapté pour répondre aux impératifs du marché de l'emploi et de l'auto emploi dans un contexte de diversification.

En effet, le système éducatif gabonais n'est plus adapté à l'évolution de la société gabonaise, à ses besoins et aux impératifs de développement. Tourné essentiellement sur la transmission des savoirs généraux, l'école gabonaise ne produit pas les profils scientifiques et technologues dont le pays a besoin.

Cette orientation généraliste a pour conséquence, une pléthore de cadres administratifs attirés par la fonction publique et par ailleurs, la négligence de l'Etat face à l'insertion de la jeunesse déscolarisée Gabonaise (domaine de compétence confié au ministère de la jeunesse et des sports).

La configuration actuelle, ne propose pas de programmes de formation et d'insertion permettant l'éclosion des personnels spécialisés, qualifiés et des cadres intermédiaires susceptibles de répondre et de s'insérer économiquement, à la demande de la main d'œuvre nécessaire et la diversification de l'économie.

L'absence de coordination entre les différentes administrations chargées d'éduquer, de former, de financer, d'insérer et de proposer des politiques d'emploi et d'encadrement, se traduit par une offre d'éducation et de formation qui ne prend pas en compte tout le potentiel humain que représente les jeunes en âge scolaire et d'insertion socio-économique.

Au plan de l'insertion de la jeunesse par le ministère de la jeunesse et des sports, notre étude note, l'insuffisance d'enseignants qualifiés et de structures d'accueil sur l'ensemble du territoire national. Aussi, aucune politique de promotion et de valorisation des métiers manuels n'a été prévue par le système éducatif gabonais.

Par ailleurs, l'on note l'insuffisance de cadres de jeunesse qualifiés pour assurer la formation, l'encadrement et l'insertion de la jeunesse déscolarisée et le manque de structures d'accueil relevant du ministère de la jeunesse et des sports sur l'ensemble du territoire national.

Notre étude révèle également, un manque de classe d'apprentissage, notamment en fin de cycle primaire susceptible de prendre en charge les élèves dotés d'une intelligence manuelle. Cela se traduit par l'absence de politique de promotion et de valorisation des métiers manuels au sein de notre système éducatif.

Par conséquent, nos recherches nous ont conduits à constater que l'économie du Gabon est caractérisée par la faiblesse de sa base productive et une forte dépendance vis-à-vis des ressources non renouvelables (pétrole). Cette dépendance pourrait se résorber par le développement des secteurs identifiés comme porteur tels que: le forestier, l'environnement ; l'halieutique, l'élevage, le tourisme et les services. Ce pendant, l'on observe que le chômage au Gabon est un problème lié d'une part, à la structure de son économie, d'autre part à l'inadéquation de la formation emploi, à l'inefficacité des politiques préconisées pour résoudre le problème de chômage et assurer l'insertion de la jeunesse déscolarisée dans le marché du travail. Ainsi, ce chômage à pour causes principales:

L'inadéquation formation/emploi qui se traduit par la non prise en compte des besoins réels de développement de notre pays ;

La faible capacité d'absorption de l'emploi par les entreprises structurées, en raison du coût élevé des facteurs de production.

La présence significative sur le marché de l'emploi, des personnes appelées à faire valoir leurs droits à la retraite (22% de la population active selon l'enquête du ministère de la planification de l'année 2009).

La restructuration des entreprises para publiques et privées qui a engendré depuis 1985, la suppression de près de 70 000 emplois selon les sources ONE;

L'immigration légale ou clandestine et l'exode rural (89,2% de la population totale selon les sources ONE) ;

La faible nationalisation des emplois pour lesquels il existe des compétences nationales telle que la conduite (Taximen), pompiste et gardiennage...

La mauvaise scolarisation et le manque de qualification des jeunes (notamment chez les jeunes femmes).

Inexistence des filières de formation dans certains secteurs tels que les secteurs primaire et des services.

Le manque de compétences nationales dans certaines branches d'activité (près de 25 000 postes occupés par des expatriés (source ONE) ;

Forte présence des expatriés dans les activités qui relèvent de l'économie souterraine (l'informel) soit 75% ;

La mauvaise gestion des projets initiés dans le cadre de la Provision pour Investissement Diversifié (PID) ;

L'inaccessibilité de la jeunesse paysanne aux cours d'alphabétisation fonctionnelle ;

L'absence des structures d'appuis, de coordination et de gestion des problèmes d'emploi des jeunes ;

Le faible développement des PME/PMI gabonaises ;

Par ailleurs, notre étude à travers les investigations menées, relève aussi des carences dans le dispositif actuel d'insertion mis en place par le Gouvernement, celles-ci sont dues entre autres :

Au manque de vulgarisation des activités du Fonds d'Insertion et de Réinsertion de la formation professionnelle (FIR), organisme dont le rôle se confond avec celui des centres de formation professionnelle public.

Au non fonctionnement du Fonds National de la Formation Professionnelle (FNFP) due à l'absence de texte d'application;

A l'absence de collaboration entre l'Office National de l'Emploi (ONE) et l'Agence Nationale de Formation et de perfectionnement Professionnel (ANFPP);

En outre, nous avons constaté également que l'attribution des bourses et stages n'obéit plus aux dispositions réglementaires relatives à l'octroi des bourses, en fonction des priorités de développement à l'exemple de la formation des cadres d'encadrement, de contrôle et d'Inspection de la Jeunesse et d'Education Populaire; car, l'article 7 du décret n° 001520/PR/MES du 22 novembre 1993, qui prévoit la tenue d'une commission technique annuelle au mois de février pour la fixation des quotas de bourse n'est plus appliqué. L'on relève aussi que les bourses allouées ne correspondent pas toujours aux besoins du marché de l'emploi et l'insertion de la jeunesse déscolarisée.

Nous observons par conséquent qu'en 2008, sur un total de 13434 bourses de l'Enseignement Supérieur accordées, près de 4300, sont consacrées aux seules filières Lettres, Sciences Humaine et Administration, soit 32% contre 19% aux Sciences et Techniques, aux Sciences de la Vie et de la Terre

Enfin, nous soulignons qu'en 2009, le secteur des Mines qui représente 15% des emplois pour les cinq (5) prochaines années n'avait que six (6) boursiers sur un effectif de 14792 étudiants soit 0,04%; l'Hôtellerie et la Restauration avait 23 boursiers et aucun étudiant inscrit en Navigation maritime malgré le fort potentiel d'activités maritimes du Gabon. ⁷

⁷ Annexe explicative à la Loi de Finance du Gabon de l'année 2009, page 215.

SECTION 4 : Problématique de l'insertion socio-économique de la jeunesse déscolarisée au Gabon.

La mondialisation atteint progressivement tous les aspects de la vie sociale en particulier l'éducation, la formation et l'emploi. La pauvreté et la précarité, qui sont des phénomènes multidimensionnels gagnent du terrain et obèrent les chances de développement des pays pauvres en général et de notre pays le Gabon en particulier, s'ils ne sont pas combattus.

En effet, avec en 2007 un revenu moyen par habitant de 6954 US, le classant au 74e rang mondial et un indice de développement humain (IDH) le classant au 119e rang mondial, selon le rapport mondial sur le développement humain 2007 du PNUD, les indicateurs sociaux du Gabon restent préoccupants. Ils traduisent un paradoxe entre le niveau réel des ressources qui fait du Gabon, un pays riche et leur redistribution qui ne profite pas à la majorité de la population.

L'éducation et la formation ont fait l'objet de nombreux textes législatifs et réglementaires dont le plus important est la loi n° 16/66 du 09 août 1966 portant organisation de l'enseignement au Gabon.

Celle-ci fait obligation à l'Etat, de scolariser tous les enfants âgés de 6 à 16 ans, sans distinction de race, de sexe et de religion. Elle articule le système éducatif gabonais en enseignement primaire, enseignement secondaire, enseignement technique et professionnel et enseignement supérieur. Cependant, ce système se caractérise, par un important taux de déperdition scolaire (redoublement et abandons très nombreux). A titre d'exemple, en 2005 sur 1000 élèves inscrits au CP1, six ans plus tôt, seuls 115 atteignent le CM2 (soit à peine 12%).

Par ailleurs, ce système éducatif déverse chaque année sur le marché de l'emploi, de nombreux diplômés qui n'arrivent toujours pas à être recrutés faute d'adéquation formation emploi. Ainsi, selon les chiffres de l'office national de l'emploi (ONE) sur la période 1995/2006, le déficit de l'offre d'emploi par niveau de qualification est évalué à 3069 demandes non satisfaites. De plus, certaines formations liées aux secteurs industriel et commercial du pays ne sont pas assurées, car l'école gabonaise fortement structurée sur le modèle de l'enseignement général, souffre d'un profond

déséquilibre entre les filières. L'enseignement général compte 92% des effectifs, contre seulement 8% pour l'enseignement technique et la formation professionnelle.

4-1/ Vue générale du système éducatif Gabonais

Taux de scolarisation : L'enseignement primaire Le taux net de scolarisation est évalué à 92% pour l'ensemble du pays, et le taux brut à 140%. On constate une parité entre fille et garçons (93% contre 92%), ce qui traduit l'absence d'un problème genre dans l'accès à ce niveau d'éducation dans le pays. Les variations régionales des taux de scolarisation sont faibles, chacune des régions ayant un taux supérieur à 90% (Tableau1)⁸.

Tableau 1 : Taux de scolarisation primaire, en 2005

sexe	Taux brut de scolarisation TBS	Taux net de scolarisation (TNS)
Garçons	139.08	91.90
filles	140.58	92.99
Région		
Libreville	130.82	91.25
Port Gentil	134.55	93.02
Nord	153.93	92.72
Sud	149.80	94.82
Est	149.26	93.54
Ouest sauf Libreville et Port Gentil	138.14	92.08
Milieu de résidence		
Libreville	130.82	91.25
Autres Urbains	142.31	92.94
Rural	152.24	93.72
National	139.82	92.44

Sources : données DEGEP

⁸ Ministère de l'éducation nationale, direction des statistiques et des enquêtes.

Taux de scolarisation L'enseignement secondaire

Au niveau national, 53% des enfants de 13 à 19 ans sont inscrits dans un établissement secondaire (Tableau3). Il est estimé que la moitié des élèves est de sexe féminin, excluant à ce niveau aussi la différenciation due au genre. Contrairement au primaire, les taux d'accès au secondaire varient fortement en milieu rural (28%) et milieu urbain (56%), et, au plan régional, le sud a le taux de scolarisation le plus bas (44%) et Libreville le taux le plus élevé (59%°).

Tableau 2 : Taux de scolarisation au secondaire, en 2005

	Taux brut de scolarisation	Taux net de scolarisation
	TBS	(TNS)
Région		
Libreville	90.36	58.58
Port Gentil	82.59	57.26
Nord	72.30	46.74
Sud	68.02	44.45
Est	72.07	45.47
Ouest sauf Libreville et Port Gentil	79.74	52.07
Milieu de résidence		
Libreville	90.36	58.58
Autres Urbains	86.54	56.27
Rural	42.81	28.27
National	80.98	52.66

Sources : données DEGEP

4-2/ les difficultés d'accès à l'éducation au Gabon

Si l'éducation formelle reste la forme d'encadrement institutionnel limité dans le temps et dans l'espace, il n'en demeure pas moins qu'elle provoque chaque fin d'année scolaire au Gabon, un arrêt brutal du processus de formation et d'éducation des milliers des jeunes gabonais. Ainsi plusieurs jeunes gabonais sont abandonnés à eux-mêmes, manquant de suivi, ils se livrent parfois à la délinquance, afin de survivre. Le plus souvent, ils sont exposés à toutes formes de déviance qui les marginalisent involontairement et compromettent par ailleurs, leur avenir.

L'absence de moyens et de structures devant servir de relais et d'orientation aux jeunes déscolarisés sans emplois, vers un encadrement plus complet, pratique et réaliste vient accentuer cette situation.

Cette étude a, démontré que malgré un taux net de scolarisation de 92% et une parité entre filles et garçons de 93% contre 92% qui traduit l'absence d'un problème genre dans l'accès à l'éducation au Gabon, le système éducatif gabonais reste marqué par son inefficacité et son inadaptation aux impératifs du marché de l'emploi, traduisant ce manque d'insertion des jeunes déscolarisés, toutes choses qui se traduisent par :

1/Des disparités d'accès à l'éducation notamment dans le pré-primaire et dans le secondaire avec des classes chargées et sous encadrées ;

2/Des rendements internes médiocres à tous les niveaux d'études (taux de redoublement élevé, déperdition scolaire, goulots d'étranglement à la fin et Une inefficacité externe liées à l'inadaptation des programmes d'enseignement aux

Besoins du marché de l'emploi et aux manques d'enseignants qualifiés (taux d'insertion des jeunes diplômés jugé faible, mauvaise orientation des élèves engendrant un profond déséquilibre).

4-3 Perception des populations et accessibilité du système éducatif

Le résultat de l'enquête révèle que moins de la moitié des parents d'élèves sont satisfaits de la qualité du système éducatif. Les problèmes les plus saillants sont relevés autant à Libreville que dans les autres régions sont le manque de livres/fournitures (30%) et les effectifs pléthoriques dans les salles de classe (30%). Le manque d'enseignants, la médiocrité de l'enseignement, les absences des enseignants, le mauvais état des établissements, ou les autres problèmes reviennent à des fréquences moindres.

Les raisons pour ne pas aller à l'école sont catégorisées essentiellement selon l'âge, l'accessibilité, les raisons financières, l'expression d'intérêt, la performance scolaire, l'état de santé ou matrimonial de l'enquêté.

Les raisons les plus importantes sont le financement de la scolarité (36%) et le manque d'intérêt vis-à-vis de l'école (17%) suivies des raisons physiologiques (12%) qui affectent surtout les jeunes filles qui deviennent enceintes. A ces raisons, il faut ajouter les raisons professionnelles (11%) puisque du fait des difficultés financières de leurs parents, certains enfants sont obligés de chercher précocement un emploi pour subvenir aux besoins, abandonnant ainsi l'école. L'échec aux examens (7%), l'âge (6%) et la maladie (6%) sont ainsi les raisons qui poussent les enfants à abandonner ou à ne pas aller à l'école. La distance (3% des cas) et l'état matrimonial (2%) sont des raisons plus marginales qui poussent un petit nombre d'enfants à ne pas continuer leur cycle scolaire⁹.

4-4 L'accessibilité Physique : c'est un facteur essentiel de la scolarisation des garçons et des filles. Si les écoles primaires sont aisément accessibles en zone urbaine et rurale, ce n'est pas le cas pour le secondaire, notamment en milieu rural. Au primaire, la distance moyenne à parcourir pour atteindre une école n'est que de 0.8 KM (voir Tableau) et il faut environ 16 minutes à un élève pour y arriver. Les différences entre régions et entre zones urbaine et rurales ne sont pas très grandes. Au niveau du secondaire, les établissements sont plus éloignés, de sorte qu'au niveau national le temps moyen est de 47 minutes pour parcourir la distance de (6.4km) nécessaire pour atteindre l'établissement le plus proche.

Les élèves de Port Gentil sont les plus proches de leur établissement secondaire avec un temps moyen d'environ 23 minutes pour un parcours de 1.3km, suivi par ceux de Libreville (25 minutes pour 1.3 km) ; au nord et au sud par contre, les élèves doivent parcourir des distances assez grandes pour atteindre leurs établissements.

Ainsi certains élèves sont-ils semi-pensionnaire, quittant leur domicile en début de semaine, louant des chambres à côté des établissements secondaires et revenant à la maison en fin de semaine.

⁹ Ministère de l'éducation nationale, direction générale des enseignements et de la pédagogie

Tableau 3 : Distance pour atteindre l'école et dépense d'éducation par élève

Distance en KM Pour atteindre l'école			Dépense (FCFA)	
	Primaire	Secondaire	Moyenne	Médiane
Région				
Libreville	0.6	1.3	268.635	190.000
Port Gentil	0.5	1.3	289.858	226.000
Nord	0.7	1.4	168.267	81.250
Sud	0.8	1.0	129.665	81.950
Est	0.8	10.0	164.191	102.000
Ouest sauf Libreville et Port Gentil	1.3	9.5	227.050	159.000
Milieu de résidence				
Urbain	0.6	1.6	238.846	163.000
Rural	1.3	25.7	129.355	56.500
GSE				
Cadre			348.934	280.000
Employés/Ouvriers			247.712	163.500
Autres salariés			144.000	97.500
Indépendant agricole			94.640	56.500
Indépendant non agricole			186.426	132.500
Chômeur			173.856	143.859
Inactifs			204.140	144.000
National	0.8	0.6	219.556	142.000

Source : Données de l'EGEP

4-5/ L'accessibilité financière :

Elle est aussi un facteur limitant de la fréquentation scolaire. Au niveau national, la dépense moyenne par ménage en matière d'éducation s'élève à 219.556 FFCA par enfant scolarisé avec une médiane de 142.000Fcf. Ces deux valeurs suggèrent de fortes disparités en matière de dépenses d'éducation, que ce soit au niveau régional, qu'en fonction du milieu de résidence ou du groupe socio-économique.

La dépense moyenne minimale est enregistrée dans le sud (129665F CFA), et la plus élevée à Port Gentil (289.858). On perçoit, à travers ces chiffres, les difficultés que peut rencontrer un ménage pauvre pour assurer la scolarité de ses enfants.

CHAPITRE TROISIEME : SUGGESTIONS

Sur la base de l'analyse qui précède nous suggérons, la modernisation du système éducatif de notre pays, par la mise en place d'une nouvelle loi d'orientation du secteur éducation qui intégrera le contexte de l'insertion de la jeunesse déscolarisée par le biais du Ministère de la Jeunesse et des Sports, les objectifs de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, par la diversification de l'économie selon les secteurs prioritaires définis par les pouvoirs publics :

L'institution des mécanismes d'orientation dans les centres publics de formation professionnelle. La création des centres de formation professionnelle d'insertion des jeunes (C.F.P.I.J) par le Ministère de la Jeunesse et des Sports et l'octroi d'une aide financière de l'Etat aux diplômés issus de cette formation professionnelle à titre d'incitation à l'auto-emploi.

La mise en place d'une Agence Nationale pour l'Emploi des Jeunes (ANEJ), en vue d'accélérer et généraliser la nationalisation des emplois et garantir le droit au travail des jeunes gabonais. Cette agence pourrait être sous la tutelle du Ministère de la Jeunesse et des sports.

Il est évident pour nous, que répondre aux besoins éducatifs fondamentaux de la jeunesse déscolarisée au Gabon, est une entreprise de longue haleine.

la présente étude à l'intention de proposer des principes directeurs pour l'établissement d'un plan d'action national de développement des politiques d'encadrement et d'insertion de la jeunesse déscolarisée au Gabon qui s'appuiera sur un engagement durable du gouvernement et de ses partenaires nationaux, résolument déterminés à travailler ensemble pour atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés.

Un financement international accru est indispensable pour aider le Gabon à travers le Ministère de la Jeunesse et des Sports à appliquer le plan d'action autonome qu'il aura lui-même défini selon les perspectives élargie de l'éducation non formelle et l'insertion des jeunes déscolarisés au Gabon.

Il s'agit enfin, de la rationalisation du système de formation, d'encadrement et d'insertion de la jeunesse déscolarisée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et des loisirs qui se traduira par le renforcement des capacités de l'administration de la jeunesse et sport pour répondre rapidement et au mieux aux besoins de la jeunesse. Ainsi, nous viserons deux principaux objectifs :

1/ Rendre l'Administration du Ministère de la jeunesse et des sports plus efficace, transparente et cohérente par :

-L'actualisation effective de l'organigramme ;

-L'élaboration et la validation d'un manuel de procédure pour tous les actes de gestion des ressources ;

-La mise en place des outils d'aide à la décision :

La création d'une carte de la Jeunesse ;

La mise en place des logiciels de gestion de la jeunesse déscolarisée au niveau national, provincial et départemental ;

La formation des personnels enseignant et d'encadrement à savoir : Instructeurs de jeunesse, Conseillers, Professeurs et Inspecteurs par la Direction Centrale des Ressources Humaines (DCRH), afin d'éviter le pilotage à vue observé à l'INJS de Libreville.

2/ l'affectation effective des ressources humaines et financières au niveau de l'administration centrale, de l'INJS, du Fonds d'aide au développement du sport et des Directions provinciales.

La formation des personnels aux techniques d'insertion et management en matière de jeunesse ;

Enfin, le renforcement des capacités en ressources humaines et combattre l'impunité.

CONCLUSION :

Au regard de toutes ces analyses à travers l'Etat des lieux du système éducatif Gabonais, notamment sur la problématique de l'insertion socio-économique de la jeunesse déscolarisée sans emploi au Gabon, notre étude fait remarquer que le système éducatif Gabonais, malgré les textes si abondants et bien élaborés, auxquels s'ajoutent des efforts non négligeables consentis par le Gouvernement en matière d'éducation, de formation et d'insertion, semble naviguer à vue, par l'attitude à tout le moins nonchalante qu'observent les responsables chargés de l'application sur le terrain des dits textes.

Cependant, nul ne saurait ignorer que l'école est la base de tout, et tout gabonais, soucieux du devenir de son pays, ne saurait être indifférent à la bonne marche de l'école gabonaise, à la formation efficiente du citoyen Gabonais, apte à s'insérer dans le monde du travail, à l'aune de la mondialisation.

Ainsi, la crise de l'emploi des jeunes perdure aussi bien pour ceux qui sont à la recherche d'un emploi rémunéré, que pour ceux qui s'engagent dans la création des microprojets à travers les activités génératrices de revenus (AGR). En effet, en dépit du manque de statistiques sur le nombre de jeunes à la recherche d'une insertion socio-économique au Gabon, les programmes d'insertion placés sous la tutelle des Ministères de la jeunesse et des sports et celui de l'enseignement technique et professionnel, ne suivent pas le rythme de la demande sans cesse croissante des jeunes en matière d'insertion socio-économique. La demande continue de fluctuer, alors que les programmes s'essouffent à apporter des solutions concrètes aux problèmes de la jeunesse déscolarisée et non scolarisée.

Les causes de cette situation sont pourtant identifiées à plusieurs niveaux.

En effet, la qualification, la formation et l'expérience requise pour une bonne insertion socio-économique, ne sont toujours pas capitalisés par les jeunes qui se trouvent de plus en plus marginalisés par les employeurs.

A cela s'ajoute, l'accès parfois difficile au financement pour les créateurs d'emplois et porteurs de projets.

Par ailleurs, l'enseignement général au Gabon, s'obstine à former les jeunes dans des disciplines qui n'ont aucune prise avec les réalités du marché de l'emploi. La plupart des compétences requises au travail ne sont pas enseignées dans les écoles, les collèges et les universités. Plus que jamais, l'adéquation formation/emploi est introuvable. Il reste donc beaucoup à faire pour mieux adapter l'offre d'éducation et de formation aux besoins spécifiques des jeunes et du marché du travail.

En réalité, l'Etat Gabonais ne manque pas de possibilités d'emploi et d'insertion pour les jeunes. Cependant, face à des discours parfois démagogiques, les programmes de résorption du chômage apparaissent d'avantage comme un moyen de gestion d'une main d'œuvre en nombre sans cesse croissant.

En définitive, loin de constituer de réels moyens de réduction du chômage et de pauvreté ou encore, de représenter des tremplins pour des emplois valorisés, certains programmes de résorption du chômage à l'exemple de l'Office national pour l'emploi (ONE) maintiennent encore les jeunes en marge de l'insertion socio-économique proprement dite d'une part. Certaines actions gouvernementales visent plus à distribuer aux jeunes de l'argent qu'à promouvoir la création effective d'emplois ou l'amélioration des possibilités d'insertion des jeunes, d'autre part. C'est pourquoi, malgré les innombrables efforts consentis par l'Etat dans sa politique de prise en charge des problèmes et aspirations de la jeunesse, le constat qui se dégage au terme de notre étude, est que beaucoup de choses restent à faire pour faire de la jeunesse le fer de lance du développement économique, social et culturel pour un Gabon Emergent.

En outre, malgré la libéralisation des initiatives privées et de la libre entreprise par le gouvernement Gabonais, le chômage des jeunes est devenu l'un des problèmes lancinants du moment.

Nous devons donc conjuguer nos efforts à savoir gouvernement, techniciens et partenaires ; afin d'inventer de nouvelles formes d'organisations des jeunes déscolarisés, sans emplois dans le but de les mobiliser, les orienter, les former, les soutenir et les accompagner dans la réalisation de leurs projets d'insertion socio-économique devenue de nos jours, l'une des principales priorités en matière d'encadrement de la jeunesse et l'emploi des jeunes au Gabon.

Cependant, dans un pays où l'industrie n'est pas développée, l'apprentissage et la formation professionnelle sont négligés ; nous pensons objectivement que l'état devrait mettre l'accent sur l'agriculture et les petits métiers aux mains des expatriés aujourd'hui.

Nous estimons à ce jour que l'accession à l'autonomisation et la responsabilité par l'insertion socio-économique devient pour nous inspecteur d'éducation populaire, de la jeunesse et des sports, un objectif majeur de l'emploi en direction des jeunes. Leurs initiatives doivent être encouragées et accompagnées afin de contribuer chaque fois que c'est possible, à l'accession des jeunes Gabonais, à la citoyenneté par l'apprentissage à la vie associative et par la création de leurs propres emplois à travers la formation assurées par le ministre de la jeunesse et des sports.

Malheureusement, plusieurs projets de jeunes n'ayant pas fait l'objet d'une grande attention de la part du gouvernement, passent à côté et l'insertion socio-économique préconisée par ce même gouvernement, faute de planification sérieuse ne voit point le jour.

Pour notre part, compte tenu des points faibles et de quelques points forts qui ressortent de notre étude, nous avons émis un certain nombre de suggestions dans une perspective de redynamisation de la promotion de l'insertion socio-économique des jeunes au Gabon.

Nous n'avons pas la prétention de faire croire aux lecteurs et gouvernants que ces suggestions ne puissent contenir des insuffisances. Ils voudront bien comprendre que ce document n'est pas une panacée, mais une base d'un débat ouvert et consacre notre premier pas dans l'analyse des problèmes de l'insertion socio-économique et l'emploi des jeunes, pour le ministère de la jeunesse et des sports ; toutefois, il ne constitue pas le dernier sans doute, leurs critiques ou améliorations , ne feront que nous enrichir davantage dans notre recherche à aider au mieux la jeunesse déscolarisée et non scolarisée du Gabon à devenir des bâtisseurs et plus responsables d'eux même et la collectivité entière, grâce à leur insertion socio-économique, gage d'une autonomisation, pour un Gabon émergent.

BIBLIOGRAPHIE

I/ Ouvrages

1- Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous et cadre d'action pour répondre aux besoins éducatifs fondamentaux, 5-9 Mars 1990, Jomtien, THAÏLANDE

2- Les ONG et promotion de l'emploi, document provisoire, 1998

3- Rapport du ministre de l'éducation nationale, de l'instruction civique, chargé de l'éducation populaire, 16/09/2009.

4- Annexe explicative à la loi de finances de l'année 2010, pages 500-501

5- Avis N°0001/2008 du Conseil économique et social du Gabon sur l'adéquation éducation / Formation emploi

6- Conseil national de l'éducation, données de sources DSCRP sur le secteur éducation, Mars 2008.

7- La loi N° 3/91 du 26 mars 1991 modifiée par la loi N°1/94 du 18 mars 1994

La loi N° 18/95 du 29 septembre 1995

La loi N°1/97.

La loi N° 14/2000 du 11 octobre 2000

La loi N°13/2003 du 19 Août 2003.

8- Résultat des concours et examens nationaux au Gabon des années 2004, 2005, 2006,2007.

9- Décret abrogeant et remplaçant le décret N° 2000-829 du 16 octobre 2000 portant création du « fonds national de promotion de la jeunesse »

10- Décret N° 96-1139 du 27 décembre 1996 portant transfert de compétences aux régions, aux communes et aux communautés rurales en matière de jeunesse et de sport.

11- La loi 16/66 du 09 Août 1966, portant organisation générale de l'enseignement en république du Gabon.

III/ Extraits de cours

Monsieur Célestin Marie Tine, Professeur de connaissances professionnelles en animation socio-éducative – INSEPS 2009-2010

Monsieur Ousmane Sané, PhD. En sciences de l'activité physique – INSEPS- 2009-2010

ANNEXES

Annexes A

Résultats des Concours et Examens nationaux 2004, 2005, 2006, 2007

Annexes B

Décret abrogeant et Remplaçant le décret n° 2000-829 du 16 octobre 2000 portant création du « Fond national de promotion de la jeunesse »

Annexes C

Décret n° 96-1139 du 27 décembre 1996 portant transfert de compétences aux régions, communes et aux communautés aux régions rurales en matière de jeunesse et de sport